



Restriction de l'aide médicale urgente : un mauvais calcul !

Le Ministre Ducarme veut restreindre l'accès à l'aide médicale urgente (AMU) pour les personnes sans-papiers. « Il y a trop d'abus, » prétend-il. Sa réforme doit « avoir un effet dissuasif sur les fournisseurs de soins de santé. » Au sein de Médecins du Monde, les inexactitudes factuelles étonnent : « Sur quoi se base Monsieur Ducarme pour construire ses arguments, c'est un mystère. Certainement pas sur la réalité. » Puisque les discussions sur la réforme de l'AMU se sont tenues sans les acteurs du terrain, Médecins du Monde présente ses arguments ci-dessous. Communiqué de Médecins du Monde.

Il faut restreindre l'accès à l'AMU à cause des nombreux abus – FAUX.

Des abus, il y en a. Mais ils ne viennent pas des patients : cela fait des années que nous voyons des personnes malades qui remplissent tous les critères pour obtenir une aide médicale. Et pourtant, ils sont déboutés par leur CPAS. Des diabétiques sans qui n'ont plus d'insuline parce que leur dossier est retardé. Des personnes sans-abris qui sont renvoyées parce qu'elles ne peuvent fournir une adresse de résidence.

Des dizaines de patient·e·s se sont ainsi vus refuser l'AMU parce que les personnes en charge ne comprennent pas les procédures, ou parce que les CPAS ont chacun leur interprétation de la loi. Les abus des patients, quant à eux, sont minimes – on en dénombrait 12 sur les six premiers mois de 2016.

Les personnes utilisent l'AMU pour des procédures inutiles – FAUX.

En réalité, jusqu'à 90% des personnes sans-papier n'utilisent jamais l'AMU. Ils ont d'ailleurs tendance à repousser les soins dont ils ont besoin et auxquels ils ont droit : parce qu'ils ont peur, parce qu'ils ne savent pas où aller, parce qu'ils croient qu'ils ne peuvent pas, etc. L'aide médicale urgente à destination des personnes sans-abris est un fardeau pour la sécurité sociale – FAUX.

On estime que l'AMU représente 0,2% du budget total de la sécurité sociale. De plus, de nombreuses études ont démontré que le report ou l'absence de soins coûte plus cher à long terme que de simplement procurer ces soins lorsqu'ils sont nécessaires.

L'AMU équivaut à des soins en urgence – FAUX.

De plus en plus, l'aide médicale urgente est assimilée à des soins d'urgence. Pourtant, malgré son nom, elle concerne aussi bien des soins curatifs que préventifs, pas nécessairement urgents. Pourtant, des demandes sont régulièrement refusées pour ce motif. La situation doit rester telle qu'elle est – FAUX.

Nous voulons du changement – nous le demandons depuis des années ! Pas parce qu'il y a des abus de la part des patients, mais parce que la procédure est trop longue, trop lente et



Restriction de l'aide médicale urgente : un mauvais calcul !

trop compliquée. Les critères d'accès sont si flous que chacun les interprète à sa manière : dans un CPAS, l'AMU sera délivrée pour un mois, alors que ce sera un seul jour dans la commune suivante. Dans certains CPAS, seuls 2% des demandes sont refusées alors que d'autres arrivent jusqu'à 30% ! Ces incohérences s'enchaînent et ce sont les personnes malades qui les payent.

Comme le suggère Médecins du Monde - et de nombreux autres acteurs de terrain - depuis des années, l'AMU doit être simplifiée, pas restreinte. C'est cette optique que nous défendons et nous sommes prêts à nous asseoir autour d'une table pour la défendre - plutôt que de dépenser notre énergie à réagir à des propositions qui ne tiennent pas compte des réalités du terrain.

Contact

Jonathan Hardenne

jonathan.hardenne@medecinsdumonde.be

0497 20 38 03